



19 | 20  
janv. | 17



**De 10h à 12h30**

Début : 10h00  
Durée : 2h30



**Optimind Winter**

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les organismes assureurs, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, finance & performance, business transformation, financial structuring.



**Bâtiment Pythagore SMACL**

141 Avenue Salvador Allende  
79 000 Niort

[Se repérer sur la carte](#)



Le nombre de place étant limité, nous vous invitons à confirmer votre présence avant le 17 janvier 2017.

Pour vous inscrire :

[pdj@optimindwinter.com](mailto:pdj@optimindwinter.com)  
réf. 20170119

ou sur notre site internet

[www.optimindwinter.com](http://www.optimindwinter.com)

**S'inscrire**

## Le Règlement européen en matière de protection des données à caractère personnel

Apport du Règlement, enjeux associés et conseils pratiques pour une mise en conformité nécessaire et proportionnée



Les entreprises, tout secteur confondu, ont jusqu'au 25 mai 2018 pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires, en vigueur depuis mai 2016.

L'évolution des technologies, la digitalisation de notre société et l'augmentation croissante des cyber attaques font émerger de nouvelles préoccupations sur le respect de la vie privée et des libertés individuelles. Avec l'entrée en vigueur du Règlement européen, de profonds changements structurels de l'entreprise doivent être initiés pour garantir la protection des données à caractère personnel tout en capitalisant sur les mesures organisationnelles et techniques existantes.

À l'occasion de cette conférence, Optimind Winter présentera les bonnes pratiques de place en la matière.



**Intervenants**

**Dan Chelly**, directeur métier Risk Management

**Sanaa Nouri**, Manager Risk Management



10h Accueil

10h30 **Le Règlement Européen impose un nouveau cadre sur la protection des données à caractère personnel**

- Qu'entend-on par « données à caractère personnel » ?
- Périmètre légal et réglementaire applicable
- Les acteurs concernés
- Les recommandations CNIL vs exigences du Règlement Européen

11h **Nouvelles attentes et enjeux associés**

- Attentes et enjeux pour le Responsable de traitement
- Attentes et enjeux pour le CIL, future DPO (Data Privacy Officer)
- Nouveaux droits des personnes concernées

11h30 **Pilotage de projet protection des données à caractère personnel**

- Les différentes phases du projet, organisation et méthodologie de projet
- Les outils et documentations utiles
- Nos Rex sur des missions similaires

12h Questions / réponses

12h30 Fin du petit déjeuner